

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de
Musique Maurice André
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : 2024-15-07/CS/GC/SC

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 25/07/2024

ID : 030-200066918-20240725-2024_0364D-AU



Objet : Signature à titre onéreux d'une convention de prestation de services entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Sème ses motS du 6 janvier au 16 juin 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conservatoire Maurice André souhaite mettre en place un conte musical avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André sur le site d'Anduze,

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à l'association Sème ses motS, qui propose d'organiser un conte musical,

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée, l'organisation d'un conte musical avec les professeurs et les élèves du conservatoire, ne peut être assurée que par l'association Sème ses motS, qui propose de telles activités,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 1 140 € (mille cent quarante euros toutes taxes comprises),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de l'association Sème ses motS constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer l'organisation d'un conte musical,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association Sème ses motS représentée par sa présidente, Mme Bernadette LAGARENNE et domiciliée 167 chemin de Laucire – 30140 Tornac, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un conte musical avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site d'Anduze.

Le coût total de la prestation proposée par l'association Sème ses motS s'élève à la somme TTC de 1 140 € (mille cent quarante euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec l'association Sème ses motS. Cette convention concerne l'organisation d'un conte musical avec les professeurs et les élèves du 6 janvier au 16 juin 2025.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée par et au nom de l'association Sème ses motS, à l'issue de celle-ci.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 25 JUL 2024

Le président

Christophe RIVENQ

